

**22-07-05 Administration Générale – Intercommunalité**

Saint-Etienne Métropole – Convention – Adhésion à la plateforme « Autorisation du droit des sols »

Monsieur le Maire expose :

Lors de la séance du 6 septembre 2021, le conseil municipal a validé la signature d'une convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol.

Saint-Etienne Métropole propose une nouvelle offre de services aux communes par le biais d'une convention « service de la plateforme ADS (autorisation du droit des sols) niveau 2 de prestation pour une remise graduelle des types d'actes à instruire.

Cette convention définit les modalités des offres de service, précise leurs champs d'application, la répartition des tâches entre la Commune et Saint-Etienne Métropole, ainsi que les modalités juridiques et financières de mise en œuvre.

Il convient donc d'approuver cette convention « Instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols NIVEAU 2 (+ volet optionnel) » avec Saint-Etienne Métropole pour une durée de 3 ans et de m'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention précitée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. La dépense sera prélevée au budget.

**Ont signé au registre tous les membres présents  
Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**

# ***Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez***

## **Séance du 4 juillet 2022**

### **22-07-05 Administration Générale – Intercommunalité**

Saint-Etienne Métropole – Convention – Adhésion à la plateforme « Autorisation du droit des sols »

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 20 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - SAHUC Jean-François - COSSEY Michel - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - SCHERRER Marie-Jeanne - BARBE Sylvie - JOLY Florence - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. PELLEGRIN à M. SERVANT  
M. SAHUC à Mme BAUDRY  
M. COSSEY à M. DI PAOLO  
Mme SCHERRER à M. BRUNEAU  
Mme BARBE à Mme GEUSENS

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :